

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lacroix-Barrez, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire.

Date de convocation : 24 juin 2021

Etaient présents : DELMAS Jean, RAYROLLES Serge, BAILLY François, BLANC Julien, BONNET Thérèse, CHAUVEY Jérôme, DELPUECH Frédéric, GUIMONTEIL Lucien, GUIMONTEIL Raymond, LALO Claude, LE GRAS Thierry, LEVEQUE Anne-Marie, DELMAS Solange.

Etaient excusés : Roger COUDOUEL, Valérie PINQUIER (pouvoir donné à M le Maire)
Madame Claude LALO a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 juin. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été retirée et que plusieurs délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

1 – Avenant sur la convention de contrôle technique relative à la Réhabilitation d'un ensemble immobilier communal en Cœur de village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi concernant les honoraires du Bureau Véritas Construction.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Montant initial : 6 800.00 € HT soit 8 160.00 € TTC

Montant avenant n°1 : 2 974.30 € HT soit 3 569.16 TTC

Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce marché.

2 – Clôture de la régie « photocopies noir/blanc et couleur »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la régie « photocopies noir/blanc et couleur » n'a plus lieu d'exister. En effet, le paiement des copies se faisant par titre, la régie n'est plus nécessaire.

Monsieur le Maire propose de supprimer la régie de recettes créée le 19 février 2015 pour l'encaissement des copies faites à la mairie.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale des famille ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 avril 2015 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux photocopies noir/blanc et couleur ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 16 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux photocopies noir/blanc et couleur

Article 2 : la suppression de la régie prendra effet au 30 juin 2021.

Article 3 : le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la Commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au mandataire suppléant

3 - Convention entre la Commune et l'association « Les Amis de Bars »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'association « Les Amis de Bars » concernant l'achat des jeux pour enfants pour les villages de Bars, Cayrac et Fraysse.

Cette convention entre les deux parties prévoit que la Commune l'achat des jeux pour un montant TTC de 7 200 € (sept mille deux cents euros) en contrepartie l'association reverse la somme de 6 000€ TTC (six mille euros) corespondant l'achat des jeux hors taxes.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise M le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette convention.

4 – Subvention exceptionnelle pour l'association « Les Amis de Bars »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention exceptionnelle est attribuée à l'association « Les Amis de Bars » d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros) en compensation de leur participation à l'achat des jeux pour les villages de Bars, Cayrac et Fraysse.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

5 - Tarif de la location de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tarif de la location de la salle des fêtes par les associations est modifié à compter de ce jour , à savoir :

- Les associations communales : gratuit
- Les associations extérieures à la Commune :
 - 30 € (trente euros) à chaque location pour une réunion
 - 50 € (cinquante euros) à chaque location avec entrées payantes ou activité commerciale

Le tarif pour les particuliers ne change pas, à savoir :

- Privé de la Commune : 120 € (cent vingt euros)
- Privé extérieur à la Commune : 200 € (deux cents euros)

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

6 - Avenant sur vacations complémentaires relative à la Réhabilitation d'un ensemble immobilier communal en Cœur de village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi concernant les honoraires de la SARL Coordination Bassin Dourdou en raison du délai supplémentaire du chantier.

Montant avenant n°1 : 480.00 € HT soit 576.00 € TTC

Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce marché.

Informations diverses :

- 30 km/h dans les villages ? un panneau à 30 ne servirait pas à grand-chose, peut-être mettre des ralentisseurs ? Les élus doivent identifier les zones à risques dans chaque village afin de mettre en place la meilleure solution pour faire ralentir les véhicules.
- Les feux sont livrés le 9/07.
- Concours de la race Aubrac à la Halle. Un rdv est fixé avec M Durand et Montourcy le 1/07 à 20h30 en mairie. Possibilité d'un repas le samedi ouvert à tous.
- Les jeux pour les villages ont été livrés la semaine dernière. Ils vont être installés par les agents techniques.
- Concours du village fleuri : le jury passe le mardi 6 juillet à 10h25.
- Marché de la MAM : ouverture des plis vendredi 25/06. Pas d'offre pour le lot 4 (menuiseries intérieures) donc on a repassé le marché. Sinon nous sommes dans l'estimation. Il n'y aura pas d'avenant sur ce marché. C'est du neuf donc pas de dépassement. L'architecte est avertie.
- Thierry a assisté à plusieurs réunions :
 - Restitution des 3 collèges sur le PLU : les jeunes sont très attentifs à leur environnement, sont pour la mutualisation des services (salle des jeunes, city stade,...), alimentation, mise en place d'un moyen de déplacement entre communes
 - AG ADMR : recherche de bénévoles pour le conseil d'administration, des difficultés pour trouver du personnel
 - Ecole/Inspectrice d'Académie : mise en place de la rentrée avec obligation de scolarisation des enfants de 3 ans
 - DSDEN/CDOS : le sport à l'école comment ne pas mettre en concurrence les associations et l'éducation nationale. Comment travailler en lien pour le mieux des enfants.
- Conseil d'école le 01/07 : il faudra peut-être embaucher une personne supplémentaire pour accueillir dans de bonnes conditions les petits
- Aire de camping-car : Emma passe tous les jours pour récupérer l'argent car on s'est aperçu que de nombreux camping caristes partaient sans payer. Thiery la remplacera pendant ses congés.
- Réunion ce mardi avec le PNR et la Préfecture pour la signalisation publicitaire au bord des routes : 27 panneaux sur la commune. Ils devront être enlevés ou amende de 213€/jour. Ces amendes sont perçues par le Département et reversées à la commune. Question posée : aurons-nous des subventions DETR pour mettre aux normes cette signalisation ? pas de réponse.
- Conseil municipal des jeunes : recherche des jeunes souhaitant s'investir. Ils ne sont que 5 pour l'instant mais ont des idées :
 - Nettoyage des rues le 18 juillet
 - Organisation de tournois (utilisation du city stade), de jeux de sociétés (salle des jeunes)
 - Aide aux devoirs
- Eclairage au city stade : peut-on mettre une minuterie pour qu'il soit éclairé le soir ?
- Réunion avec les associations : bon contact, mais question sur le sol de la Halle si mariage ou soirée dansante ? Voir pour parquet ou tapis ?